

SÉANCE DU DOUZE NOVEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ

Le douze novembre deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames GUIDO Marie, SAUZEDE Véronique, MAUPPIN Gaétane, LAFAILLE Eliane, ROUSSET Laurence
Messieurs FERNANDEZ David, DUHOMME Daniel, MERVOYER Etienne.

Procurations :

Monsieur SIRE Roland à Monsieur SIMON Gilbert.

Madame LACOUME Claire, à Madame SAUZEDE Véronique.

Monsieur APARICIO Alexandre à FERNANDEZ David

Monsieur MATEO Philippe à Monsieur DUHOMME Daniel

Madame SAUZEDE Véronique occupe les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- **Délibération-** Agence de l'eau sur la modulation de la performance réelle du réseau de distribution d'eau potable.
- 2- Approbation du nouveau règlement intérieur du cimetière communal.
- 3- Attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)
- 4- Avancement des travaux (Parc de loisirs – travaux en régie). Validation devis cimetière.
- 5- Avancement des travaux d'éclairage public, illuminations des bâtiments et illuminations de Noël.
- 6- Interventions sur le réseau de distribution d'eau potable (fuite du pont – fuite avenue de Brézilhou – casse et remplacement du compteur de production de la station de pompage).
- 7- Visite de Madame la sous-préfète le jeudi 18 décembre 2025.
- 8- Organisation du repas des personnels et des élus le 12/12/2025, des vœux du maire le 10/01/2026 et du repas des aînés le 18/01/2026.
- 9- Versement à Aude Solidarités d'une aide aux communes sinistrées suite aux incendies dans les Corbières.
- 10- Questions diverses :
 - Evolution prévisionnelle des budgets énergie 2026

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du quinze septembre 2025. Il est validé à **l'unanimité**.

I- **Délibération Agence de l'eau sur la modulation de la performance réelle du réseau de distribution d'eau potable.**

Monsieur le maire indique au conseil qu'en l'état et vu les dernières instructions qui ont été données par l'agence de l'eau et les services de l'Etat, la prise de la délibération attendue doit être reportée au cours du 1^{er} semestre 2026, car les nouvelles dispositions prennent effet à compter de la facturation 2026.

Il précise que ces nouvelles dispositions présentent une réelle complexité qui méritent une étude particulière.

II- **Approbation du nouveau règlement intérieur du cimetière communal**

Monsieur le maire retrace les grandes lignes du règlement du cimetière communal dont chaque conseiller a reçu un exemplaire avant le conseil municipal.

Il souligne le travail de qualité effectué par les adjointes, Mesdames Sauzède et Guido, et demande au conseil de bien vouloir valider le nouveau règlement.

Le conseil valide à l'unanimité.

III- **Attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).**

Monsieur le maire propose au conseil de reconduire pour l'année en cours le même montant par agent de l'indemnité annuelle indemnitaire.

Il précise que les agents n'ont pas démerité et ont donné satisfaction dans l'accomplissement des tâches qui leur sont confiées.

Dans ces conditions il est proposé de verser à chacun d'eux et de manière proratisée à leur temps de travail une indemnité brute de 500€.

Le conseil valide la proposition du maire à l'unanimité

IV- Avancement des travaux (parc de loisirs – travaux en régie.) Validation du devis cimetièrè

Parc de loisirs.

Monsieur le maire indique que les travaux liés au futur parc de loisirs avancent normalement. L'installation du mobilier urbain et des jeux pour enfants est en cours par nos employés communaux et l'entreprise Planel Paysages devrait intervenir début décembre pour planter les 17 arbres prévus.

Agrandissement lieu de mémoire.

Monsieur le maire informe le conseil que la déclaration préalable déposée auprès des services de l'Etat a reçu un refus au motif que l'agrandissement se situe en zone inondable. Il indique qu'un recours va être déposé pour obtenir une dérogation, en mettant en avant la conception du bâtiment envisagé, qui, par construction, sera insensible à toute entrée d'eau dans le bâtiment.

Validation devis entrée cimetièrè.

Monsieur le maire propose au conseil la validation du devis établi par l'entreprise Burgat de Limoux, concernant le busage du ruisseau de La Coumeille qui donne l'accès à l'agrandissement du cimetièrè de Madame. Il s'agit d'un busage du ruisseau en diamètre 1200 mm avec têtes de buse en enrochement. Il s'élève à la somme de 8 640€ TTC.

Le conseil valide le devis à l'unanimité.

V- Avancement travaux fin d'éclairage public, illuminations des bâtiments et illuminations de Noël.

Monsieur le maire informe le conseil sur l'avancement des opérations d'éclairage public, des bâtiments communaux et des illuminations de Noël.

Il rappelle que la prochaine tranche de passage à l'éclairage Led se déroulera au 1^{er} trimestre 2026, ainsi que l'illumination du monument aux morts. La prochaine étape concernera l'éclairage du clocher de l'église courant 2026.

Enfin les illuminations de Noël sont en cours d'installation et seront opérantes 2^{ème} semaine de décembre.

VI- Interventions sur le réseau de distribution d'eau potable (fuite au pont – fuite avenue Brézilhòu – Casse et remplacement du compteur de production de la station de pompage).

Monsieur le maire fait le point sur des opérations récentes sur notre réseau de distribution d'eau.

Deux fuites importantes aux réparations coûteuses (3800€) ont été réparées au pont et avenue de Brézilhòu. Les travaux ont été effectués par la CCPA, qui, encore une fois, a fait preuve d'une belle réactivité. De même, il a fallu procéder au remplacement du compteur principal de comptage en sortie de la galerie (750€).

Il est précisé que l'année s'était bien déroulée jusque-là sur le réseau, mais que sur quasiment trois opérations, l'excédent de fonctionnement que l'on pouvait espérer sur la M49, s'est en partie évaporé.

VII- Visite de Madame la sous-préfète le jeudi 18 décembre 2025.

Monsieur le maire informe le conseil que Madame Marie-Hélène BOUISSAC, sous-préfète de l'arrondissement de Limoux, rendra visite à la commune le jeudi 18 décembre 2025 en matinée, l'horaire sera précisé ultérieurement. IL est demandé aux élus disponibles de bien vouloir assister à cette rencontre, qui sera l'occasion de présenter un bilan de la mandature et surtout le projet majeur de la prochaine, pour le financement duquel, l'engagement financier de l'Etat sera conditionnel à la bonne réalisation de ce projet.

VIII- Organisation du repas des personnels et des élus, des vœux du maire et du repas des aînés.

Monsieur le maire rappelle que le repas de fin d'année des personnels et des élus aura lieu vendredi 12 décembre, au restaurant le Chapaïre à Espérazza.

De même, il rappelle que la cérémonie des vœux du maire aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 18 heures et le repas des aînés le dimanche 18 janvier 2026 pour midi.

IX- Versement à Aude Solidarités d'une aide aux communes sinistrées suite à l'incendie dans les Corbières.

Monsieur le maire rappelle qu'un incendie d'une intensité exceptionnelle s'était déclaré le mardi 5 août à Ribaute dans l'Aude et a ravagé le massif des Corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en

accord avec la Préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Campagne sur Aude tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, Monsieur le maire propose au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les communes audoises impactées en faisant **un don d'un montant de 2 000 €** (deux mille euros), à l'association des Maires de l'Aude dont le siège social se situe à la Maison des Collectivités à Carcassonne.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du maire qu'il autorise à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision, celle-ci fera l'objet d'une délibération spécifique.

X- Questions diverses : Evolution prévisionnelle des budgets énergie 2026.

-Monsieur le maire informe le conseil via un courrier du SYADEN qui vise à accompagner les communes dans la préparation des budgets, après avoir analysé, en lien avec nos fournisseurs, la tendance tarifaire et les principales évolutions règlementaires susceptibles d'impacter nos factures d'énergie.

S'agissant des achats groupés d'électricité ils sont soumis à une relative stabilité pour 2026, alors que les achats groupés de gaz naturel laissent entrevoir une baisse de 15% à 20%.

Monsieur le maire rappelle que la commune n'est plus impactée par des consommations de gaz, par contre la facture globale en électricité devrait présenter une raisonnable stabilité, compte tenu de la baisse de certains abonnements, dus au passage au Led, impliquant des baisses en puissances souscrites, donc moins coûteux.

-Madame Sauzede, adjointe, fait part de la non reprise de 55 plants le long de la clôture de Domitia, précisant que c'est le moment de pourvoir à leur remplacement.

L'entreprise OCTP a été saisie à cet effet et va prendre à sa charge les remplacements.

-La question est posée de savoir sous quels délais le pont qui a été dégradé par le passage d'un véhicule tractant une remorque hors gabarit, sera réparé. Il est répondu que ce sinistre est dans la main des experts en assurance, et que l'ouvrage étant propriété du département, la question sera posée au service ad hoc.

-Il est signalé que la haie d'épineux bordant la clôture de la maison de feu Nicole Girard, dépasse sur le trottoir longeant la clôture et risque de créer une blessure à un passant.

Il est répondu qu'une démarche sera adressée à l'étude notariale en charge de régler la succession.

Après le traditionnel tour de table qui a permis d'aborder quelques points de détail sur le fonctionnement de la commune, Monsieur le maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire

Les conseillers municipaux